

COMMUNE DE LA CHAPELLE CHAUSSEE

Canton de Montauban de Bretagne

Arrondissement de Rennes

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022

Le vingt-huit mars deux mille vingt-deux, s'est réuni le conseil municipal sous la présidence de Pascal PINAULT Maire.

Etaient présents : Ms PICHOUX P.- BUAN J.M.- Mmes DE LA VILLEON L. – JANVIER C. (adjoints)- M GLOAGUEN F. (Conseiller Délégué) - Mme POLET V. – Ms SEVIN A. – SIMON L.

Absents excusés : RUDELLE A. – BROUSSIN E. – MAURY A. – NOURRISSON I. – LEMEUX M.

Procurations :

M RUDELLE Arnaud a donné procuration à Patrick PICHOUX

Mme BROUSSIN Emily a donné procuration à Cécile JANVIER

Mme LEMEUX Manon a donné procuration à Pascal PINAULT

Date de la convocation : 23/03/2022

DELIB2022032001

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire adjoint propose la nomination Monsieur Patrick PICHOUX secrétaire de séance.
Après délibération, à l'unanimité des membres présents
Le Conseil Municipal désigne Patrick PICHOUX, Secrétaire de séance.

DELIB2022032002

ADOPTION PROCES VERBAUX DU 21 FEVRIER ET 14 MARS 2022

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors des séances du 21 février 2022 du 14 mars 2022, à se prononcer sur la rédaction du compte-rendu.

A l'unanimité les conseillers municipaux présents lors de la séance adoptent la rédaction des procès-verbaux du 21 février 2022 et 14 mars 2022.

DELIB2022032003

VOTE DES TAUX COMMUNAUX D'IMPOSITION 2022

M. le Maire présente l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Taux de référence pour 2022	Produits attendus
Taxe foncière (bâti)	765 800 €	39.20%	300 194 €
Taxe foncière (non bâti)	83 656 €	44.04%	38 051 €

Le coefficient correcteur de la perte de la taxe d'habitation s'élève cette année à 73 542 €

Monsieur le Maire propose de reconduire cette année les taux d'imposition des taxes directes locales.

Il tient à signaler que les bases d'imposition vont augmenter de 3.4% ce qui impactera déjà les impôts locaux .

Sachant l'incertitude sur les dotations l'an prochain du fait de la crise actuelle, Pascal PINAULT, Maire, ne s'interdit pas d'augmenter les taux l'an prochain.

Après délibération le Conseil Municipal

Maintient en 2022 les taux d'impositions des taxes directes locales pour 2022.

SOIT TAXE FONCIERE (BATI) 39.20% - TAXE FONCIERE (NON BATI) 44.04%.

DELIB202203204

BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire présente les propositions d'inscriptions budgétaire pour l'année 2022.

En section de fonctionnement, les dépenses et recettes s'équilibrent à 1 045 236.13 €

En section d'investissement, à 1 141 916.31 €

Le Conseil Municipal après délibération :

Approuve à l'unanimité, le budget primitif dressé par Pascal PINAULT Maire pour l'exercice 2022.

DEFENSE EXTERIEURS CONTRE L'INCENDIE

M le Maire fait part au Conseil Municipal de sa demande d'inscription de la commune au Schéma communal de la Défense Extérieur contre l'Incendie auprès de la Collectivité Eau du Bassin Rennais qui a reçu la compétence de Rennes Métropole pour le suivi, l'entretien des moyens de défense incendie. La responsabilité de l'établissement public de coopération intercommunale peut être engagée. Lors d'une intervention des services de secours, un poteau en mauvais état, une pression insuffisante ou un point d'eau trop éloigné du sinistre sont des manquements de la commune.

La DECI désigne les **moyens hydrauliques d'extinction mobilisables pour maîtriser l'incendie** et éviter la propagation aux constructions avoisinantes.

Sur le territoire de **Rennes Métropole**, 3952 hydrants (poteaux et bouches incendie), 40 réservoirs incendie artificiels, 120 puisards d'aspiration et 18 Points d'Eau Naturels Aménagés permettent d'assurer la défense incendie.

DELIB202203205

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE- MODIFICATION DES STATUTS – DEFINITION D'UNE COMPETENCE A LA CARTE

Patrick PICHOUX, adjoint, présente la délibération prise par le S.I.M. La modification de leurs statuts est proposée à savoir : approbation d'une compétence à la carte.

Cette délibération permet de faire évoluer la compétence « possibilité de construire des bâtiments permettant le bon fonctionnement de l'école de musique sur son territoire » en compétence à la carte à compter du 1^{er} janvier 2023 au regard de l'article L.5212-16 du CGCT et dans les conditions définies ci-dessus ;

Cette délibération doit être soumise à accord des adhérents dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création du syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Emet un avis favorable à la modification des statuts « Définition d'une compétence à la Carte ».

Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire si besoin.

DELIB202203206

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE demande participation équipement salles de musique

Pascal PINAULT Maire rappelle que le SIM a pour projet l'équipement des salles de musiques utilisées par l'école de musique au collège de ROMILLE. Pour financer ce projet, il est proposé de recourir à un emprunt contacté par le SIM sur une durée assez courte (3 à 4 ans) , pour un coût d'équipement de 20000 €.

Pour financer cet investissement, le SIM répartirait le coût de cet emprunt selon le prorata habituellement utilisé pour le calcul de la participation des collectivités du SIM soit

- 50% en fonction du nombre d'élèves
- 50% en fonction du nombre d'habitants

Après délibération le Conseil Municipal

Donne son accord de principe sous réserve de l'accord des autres communes ou communauté de communes

La participation ne sera versée qu'à réception de l'accord de l'ensemble des collectivités concernées.

DELIB202203207

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Ludovic SIMON, Conseiller Municipal, en charge de ce dossier, présente la demande de contrat d'apprentissage d'une jeune Chelloise Enora POIGNANT.

Enora Poignant souhaiterait faire un contrat d'apprentissage au sein de l'école publique afin de passer un CAP A.E.P.E. en alternance sur 10 mois.

Cela lui permettra de passer un diplôme professionnel valorisant.

Le Conseil Municipal après délibération

Accepte de mettre en place un contrat d'apprentissage au sein de l'école

Confie à M le Maire le soin de signer le contrat d'apprentissage avec l'organisme de formation l'IBEP FORMATION et Enora Poignant.

Disponibilité d'un agent technique au sein de la cantine municipale

Une agente technique responsable de la cantine municipale a sollicité une disponibilité pour trois mois à compter du 1^{er} mai 2022. Elle sera remplacée par des agents actuellement en poste en complément horaire de temps de travail.

Site internet

Cécile JANVIER, adjointe, présente l'esquisse de site internet préparée par Chloé de la société VOYELLES. Des ajustements vont être apportés à sa proposition tant sur les couleurs proposées que les onglets à rectifier.

Marché du jeudi

Le marché aura lieu la semaine de la Quasimodo. Les productions seront positionnées sur la place de l'église afin de laisser la place aux auto tampons.

Les prochaines animations prévues à l'occasion du marché :

28 avril : un atelier « beurre »

12 mai : salon « Lavie est belle »

19 mai : stand « anti gaspillage Rennes métropole »

16 juin : opéra Rennes métropole à la médiathèque

Fin juin : fête de la musique- voir la Chorale

Cantine

Vignoc va lancer un appel d'offres pour le prestataire cantine. Il est proposé de se joindre à cette commune pour refaire un appel d'offres et revoir le marché. Cécile JANVIER propose une rencontre avec les élus de Vignoc et Langan pour convenir éventuellement d'un appel d'offres commun.

ALEC

Ludovic SIMON fait part d'une part d'une réunion à laquelle il a participé à l'ALEC. L'éco-énergie tertiaire est une obligation réglementaire engageant les acteurs du tertiaire vers la sobriété énergétique. Issu du décret tertiaire, il impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique. La collectivité devra déclarer les consommations de nos locaux tertiaires sur l'Observatoire de la performance énergétique de la rénovation et des actions du tertiaire (Operat). En retour, la plateforme nous fournira une attestation annuelle des consommations ajustées en fonction des variations climatiques avec notre situation, par rapports aux objectifs. Cette attestation sera complétée par la notation Eco énergie tertiaire qui qualifie notre avancée dans la démarche de réduction de la consommation énergétique. Cette déclaration devra être réalisée avant septembre 2022.

Médiathèque

Une prochaine animation est prévue à la médiathèque : dédicaces par Jean Thyard, auteur de romans et habitant de Cardroc. Les dédicaces auront lieu le 30 avril prochain.

Les rendez-vous au jardin sont programmés en juin prochain ainsi qu'une soirée Opéra en lien avec Rennes Métropole.

Vente de l'ancienne boulangerie

Jean- Marc Buan, adjoint pose la question de la revente des locaux en habitation ou maintient en commerce. Les membres du conseil municipal souhaiteraient la revente en habitation. Contact avec la métropole va être établi pour leur faire part de ce souhait.

Prochain conseil municipal : 2 mai 2022.